

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25078472

Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise
de Liège division Marche en Famenne
le 12/6/25

Le Greffier
Greffé

N° d'entreprise : **0428 192 543**

Nom

(en entier) : **LAMCOL**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Parc Industriel de Marloie - Aux Minières 5 - 6900 Marche En
Famenne**

Objet de l'acte : Confirmation du mandat d'un administrateur

Il résulte du PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DU 27
MAI 2025 ce qui suit:

6. Confirmation du mandat d'un administrateur et rémunération

L'assemblée générale décide à l'unanimité de confirmer le mandat d'administrateur de Bruno Lambrecht, coopté par le conseil d'administration en date du 31 octobre 2024. Son mandat viendra à expiration immédiatement après l'assemblée générale annuelle de l'an 2028.

Son mandat n'est pas rémunéré.

7. Procuration

L'assemblée générale décide de donner procuration à Anne Dooremont et Philippine De Wolf, chacune agissant seule et avec l'autorisation de subdéléguer ses pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions susmentionnées de la Société en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Pour extrait conforme :
Anne Dooremont, Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/06/2025 - Annexes du Moniteur belge